

# La rumeur

## (éducation aux médias)

Une **rumeur** est un phénomène de transmission large d'une histoire à prétention de vérité et de révélation par tout moyen de communication formel ou informel. Cette définition recouvre :

- les fausses informations, *fake news*, erreurs journalistiques et manœuvres de **désinformation**, pourvu qu'elles soient révélées *a posteriori* et fassent controverse ;
- les **préjugés**, quand ils sont racontés et non seulement assésés — c'est pourquoi on a pu parler en particulier des **Protocoles des Sages de Sion** comme d'une « rumeur » antisémite ;
- la **propagande**, quand elle prend appui sur des histoires de vie, des cas exemplaires, des théories globales ;
- le **canular**, quand il n'est pas encore révélé — ainsi certains auteurs parlent-il de l'émission radiodiffusée en 1938 d'**Orson Welles** sur la « Guerre des mondes » comme d'une rumeur<sup>1</sup> ;
- certaines formes de **théorie du complot**, quand la narration importe davantage que la révélation

Il semble que le besoin de "partir en croisade" conduit certaines personnes à s'emparer de rumeurs et à les propager afin de se donner une importance, un rôle social dont elles seraient habituellement dépourvues. La rumeur offre parfois une explication simplifiée et rassurante de certains problèmes de société, expliquant ainsi son succès. Ces explications se limitent souvent à la désignation d'un responsable (ou plutôt d'un bouc émissaire), avec une "raison" fausse mais que, pour cause de préjugés, on a envie de croire.

La rumeur fait également partie des techniques de manipulation dans le cadre du harcèlement moral. Ces rumeurs peuvent être lancées par une seule personne, comme le font par exemple les pervers-narcissiques à l'encontre de leur proie, ou par des groupes dans le cas du harcèlement en réseau.

Un exemple : La rumeur dite d'Orléans

Cette rumeur est ainsi qualifiée en raison de l'ouvrage publié en 1969 par cinq sociologues dirigés par Edgar Morin. Elle laissait entendre que les cabines d'essayage de plusieurs magasins de vêtements féminins de cette ville étaient en fait des pièges pour les clientes, qui y auraient été enlevées pour être livrées à un réseau de prostitution — Cf. l'article Traite des Blanches.

Cette rumeur est un cas d'école, par sa durée, son extension, ses dégâts, et par sa fin : si aucun démenti, même officiel — signalant, par exemple, qu'aucune disparition suspecte n'a été répertoriée dans les environs par les services de police —, n'a jamais réussi à y mettre fin, elle cessa d'intéresser les médias lorsqu'elle prit la forme d'un canular — les clientes disparues étaient prises en charge par un sous-marin remontant la Loire... Depuis lors, elle continue néanmoins à se raconter sous diverses formes<sup>7</sup>.

**La loi de 1881 sur la presse punit, sévèrement, la diffusion de fausses nouvelles (3 ans d'emprisonnement et 300 000 F d'amendes)...**

<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/outils/les-rumeurs-film-de-sensibilisation/>